NOTE DE SYNTHÈSE 2022

L’ESSENTIEL DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

SOMMAIRE

Le rapport du Directeur Général p 5

PROTECTION DE L'ENFANCE

Secteur hébergement p 9
- ➲ Centre éducatif "Marcel Rozard" p 9
- ➲ Service d'accompagnement des jeunes en semi autonomie p 10

Secteur milieu ouvert p 13
- ➲ Action éducative en milieu ouvert p 13
- ➲ Service social de prévention p 15
- ➲ Dispositif renforcé p 17
- ➲ Service d'investigation éducative p 19
- ➲ Service de prévention spécialisée p 21

FAMILLE
- ➲ Centre maternel et familial p 25
- ➲ Service d'accueil de femmes en difficulté p 26
- ➲ Médiation familiale p 28
- ➲ Espace rencontre "le Poêle" p 30

HANDICAP
- ➲ Handicap – Hébergement p 33
- ➲ Handicap – milieu ouvert p 35
- ➲ Service d'accompagnement en milieu naturel p 37

INSERTION
- ➲ Point habitat pour jeunes p 41
- ➲ Cap emploi p 44
- ➲ Centre provisoire d'hébergement & centre d'accueil pour demandeurs d'asile p 45

ADMINISTRATION
- ➲ Direction générale p 49

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION

https://www.ahssea.fr/

LE RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL :

Dans un contexte d'activité très soutenue, avec des taux d'occupation proches, voire au-delà de 100%, pour la plupart des établissements et services, l'année 2022 est marquée par un certain nombre d'événements marquants pour l'activité de notre association :

- reprise du centre d'accueil médico-social précoce (CAMSP) à compter du 1er janvier, jusqu'alors géré par le groupe hospitalier 70,
- mise en place en urgence de la cellule d'accueil des ukrainiens au déclenchement de la guerre, d'abord rattachée à la direction générale, puis confiée au CPAI depuis le 1er janvier 2023,
- mise en œuvre de l'équipe prévention jeunes Jussey Val de Saône, expérimentation "repérer et mobiliser les publics dits « invisibles » en territoire rural" (subvention Etat sur 2 ans), rattachée au service de prévention spécialisée,
- mise en œuvre d'une équipe de veille de la grande précarité à Vesoul, aujourd'hui appelée "équipe d'intervention sociale de rue" (financement Etat / Mairie de Vesoul), rattachée également au service de prévention spécialisée,
- mise en œuvre de la plateforme de coordination et d'orientation des troubles du neurodéveloppement, rattachée au CAMSP, à compter de décembre 2022,
- fermeture de l'activité de restauration du point habitat jeunes en fin d'année en raison de la baisse tendancielle d'activité et du déficit structurel.

Deux importants contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été négociés courant 2022 :

- le premier avec le Conseil Départemental de Haute-Saône pour l'ensemble des établissements et services financés par le Département : tous ceux relevant de la protection de l'enfance (centre éducatif Marcel Rozard, service d'accompagnement des jeunes en semi autonomie, service d'action éducative en milieu ouvert, service de prévention spécialisée, dispositif d'action éducative à domicile renforcée, service de prévention spécialisée, centre maternel et familial) ainsi que le service d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés : le service d'accompagnement en milieu naturel.
  Ce CPOM a été approuvé en commission permanente du Conseil Départemental, dans l'attente du positionnement de la protection judiciaire de la jeunesse (habilitation justice pour le centre éducatif et le service d'AEMO). Il couvrira la période 2023/2027,
- le second avec l'agence régionale de santé pour les établissements médico-sociaux : IME, SESSAD(s) et CAMSP, signé le 31 décembre 2022 et couvrant la période 2022/2026.

Au niveau du bâti, l'année 2022 a été marquée par :

- la livraison de l'internat de l'IME "Docteur Jean-Louis Beaudouin" (1,5 M€) au 2ème trimestre,
- finalisation du projet de construction et de rénovation des bâtiments du centre éducatif "Marcel Rozard" à Frotey-Les-Vesoul (démarrage des travaux courant 2023),
- démarrage des études et réflexions pour la rénovation du PHAJ, pour la rénovation complète de l'IME et un éventuel regroupement au sein d'un pôle handicap enfance (IME + SESSAD(s) + CAMSP ?),

- deux pannes de chauffage ont perturbé la fin de l'hiver 2022 : à l'IME de Vesoul et au siège de l'association à FROTEY-les Vesoul,
- obtention de l'agrément maitrise d'ouvrage insertion (MOI) après avoir monté un dossier complet et soutenu cette demande devant une commission ad hoc fin 2022, celui-ci a été obtenu officiellement le 16 janvier 2023 et permettra d'avoir accès à certaines aides pour les futurs projets de construction et rénovation.

Au niveau informatique, la plupart des établissements et services ont été raccordés à la fibre courant 2022. Seuls quelques sites continuent à poser des difficultés.

Le dossier de l'usager informatisé (DUI) interconsult a été installé sur l'ensemble des établissements et services de protection de l'enfance, poursuivant ainsi la modernisation de nos outils et méthodes de travail.

Le renforcement des services de la direction générale a été poursuivi, avec l'embauche en 2022 d'une directrice générale adjointe, d'un chargé d'opération travaux, d'une apprentie en communication, et le rattachement à la direction générale d'un ouvrier d'entretien multisites. Ce renforcement se poursuivra en 2023 avec le recrutement d'un(e) responsable comptable et d'un(e) technicien(ne) informatique réseaux.

PROTECTION DE L'ENFANCE

HEBERGEMENT

CENTRE EDUCATIF "MARCEL ROZARD"

Directeur : Jean - François MARTZLOFF

55 accueils ont été réalisés en 2022 **dont 27 en PEAD**.
49 sur FROTEY LES VESOUL et **6** sur GRAY
pour **44 départs**

Parmi les 55 admissions, nous avons des suivis de fratries (6), ainsi que des jeunes majeurs (2 contrats jeunes majeurs) et nous avons eu également un suivi pour une jeune maman (mineure).
Sur l'année 2022, **77 jeunes ont été pris en charge à l'internat** (52% de filles et 48% de garçons) ainsi que **62 jeunes suivis en PEAD** (54 % garçons et 46% de filles).
La moyenne d'âge des jeunes admis en 2022 est de : **14 ans**. Cette diminution de l'âge à l'admission correspond à l'accompagnement d'un public beaucoup plus jeune en placement extérieur à domicile (PEAD).

Il est à noter cette année le développement de passage d'un service vers un autre au sein du pôle hébergement :
- passage de l'internat à un PEAD/service tout de suite : 8
- passage du PEAD à l'internat : 5
TOTAL : 13

Une logique de passage d'une prise en charge à une autre à réfléchir selon les besoins des jeunes accueillis et à élargir et inversement à nos collègues du milieu ouvert (référence MUM).
Les équipes d'internat préparent les grandes mutations à venir en termes de changement d'hébergement et de développement des prises en charge personnalisées et d'adaptation à des profils de publics à problématiques multiples (déficience et psychique), bien accompagnés et étayés qu'ils sont par des médecins psychiatres et des psychologues de qualité.
Le SAJES a rejoint le secteur hébergement avec ses 24 résidents depuis le mois de septembre 2022. Nous avons pu, avec l'équipe de professionnels, développer du partenariat avec l'association d'hygiène sociale de Franche-Comté et l'AFSAME (activités communes, voyages en ambassades mutualisés et analyse de la pratique).
Les PEAD sont toujours aussi attractifs pour nos partenaires grâce à la qualité du travail engagée par les équipes et l'encadrement, et à la politique assumée d'éviter la rupture entre enfants et parents.
L'espace famille poursuit son évolution avec une équipe en partie renouvelée et tout aussi enthousiaste.
L'année 2022 a par ailleurs été marquée par l'absence de chef de service sur Frotey durant tout le deuxième semestre. La mise en œuvre du dossier de l'usager informatisé fin 2022, la finalisation du projet de construction "la maison" et de rénovation du pavillon, ainsi que la négociation du nouveau CPOM ont été des dossiers majeurs et structurants pour l'établissement pour les années à venir.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SEMIE AUTONOMIE

Directeur : Jean- François MARTZLOFF

Un mineur isolé étranger (MIE) est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français.
De sa minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection. Il n'existe pas de statut juridique propre aux mineurs isolés étrangers. Ils dépendent à la fois du dispositif français de protection de l'enfance, au titre de l'enfance en danger, et du droit des étrangers.

Suite à une évolution constante du flux migratoire, le Département de la Haute-Saône a souhaité l'ouverture de structures dédiées à l'accompagnement et le suivi de mineurs non accompagnés.
C'est l'arrêté DSSP/2018 n° 337 du 27 juin 2018 qui porte l'autorisation de création d'une structure d'accueil et de prise en charge de mineurs non accompagnés.
Ce service possède un agrément pour accueillir 24 mineurs non accompagnés (garçons ou filles) âgés de 16 à 18 ans, confiés à l'aide à l'enfance de Haute-Saône.
Le prix de journée de cette prestation est fixé à 49,90 €. Le service est géré par l'AHSSEA et les locaux sont situés 19 rue Marcel Rozard à FROTEY LES VESOUL.

En 2022, après un début d'année à la baisse, constat partagé également avec le département de la Haute Saône, liée à une baisse significative des primo arrivants et de la fermeture des frontières, une évolution à la hausse est constatée depuis septembre 2022 qui nous fait arriver à un taux plein en janvier 2023

Les 24 places sont réparties de la façon suivante :

- 5 places au sein d'un pavillon situé à proximité du PHAJ. Ce lieu assure une proximité avec une présence d'un veilleur de nuit mutualisé avec le PHAJ. Ce pavillon est composé de 4 chambres individuelles à l'étage. Les espaces sont communs à tous (salle de bain, WC, salle TV et cuisine).
- 12 places en chambre individuelle au sein du PHAJ ou au relais 19 et réparties dans les deux bâtiments. Chaque chambre est meublée et équipée de sanitaires. Les jeunes disposent de l'accès aux espaces communs et de la cuisine collective
- 7 places en appartements situés boulevard des alliés à VESOUL. Ces modes d'hébergement s'apparentent à de la colocation. Les jeunes en insertion sont prioritaires. En amont, leurs capacités d'autonomie sont évaluées.

Nous pouvons également être amenés à louer des appartements avec un bail glissant pour des jeunes effectuant des apprentissages éloignés de FROTEY LES VESOUL.

Si la scolarisation représente une opportunité pour chacun, l'affectation dans un établissement dépend de chaque situation. En effet, plusieurs facteurs sont pris en compte, notamment, les motivations personnelles et professionnelles de leur parcours scolaire au pays. En cas de non scolarisation antérieure, ils peuvent prétendre en fonction des places vacantes à une affectation en UPE2A (unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants). Les places dans ces dispositifs sont de plus en plus rares.

L'équipe éducative propose un travail axé sur cette construction professionnelle ou scolaire. Des entretiens individuels ou collectifs sont proposés dans le but de construire un projet cohérent et pertinent. Différents ateliers sont mis en place (conception de CV, lettre de motivation, acquisition des codes pour les éventuels entretiens et entretiens fictifs).

Nous notons la montée en croissance de l'apprentissage qui est un très bon moyen pour l'acquisition de l'autonomie et également un atout central pour la régularisation de leur situation auprès de la préfecture. En effet, l'insertion professionnelle par l'apprentissage reste la meilleure solution pour l'octroi d'un titre de séjour. 70% en moyenne des jeunes ont le statut d'apprenti. Seulement 20% ont un statut scolaire dans l'attente de la signature d'un contrat d'apprentissage et 10% en moyenne sont en attente d'une orientation scolaire.

Le SAJES a su mettre en place, au fil des années, des outils adaptés afin que les jeunes parviennent à acquérir l'autonomie suffisante dans la gestion de leur budget et de leur logement. Les jeunes apprentis disposent de rémunération variant selon leur profil et leur profession.

L'intégration dans un pays passe par de nombreuses étapes : comprendre et parler la langue, s'insérer professionnellement, régulariser sa situation personnelle et également acquérir une connaissance socioculturelle du pays d'accueil. Un regard bienveillant du travailleur social s'impose pour saisir les multiples réalités sociales et culturelles.
La majorité des jeunes accueillis se trouve dans la nécessité de trouver un certain équilibre entre leur culture d'origine et la culture de la société d'accueil. L'arrivée en France est souvent source de pertes de repères. L'appartenance à une communauté est pour ces jeunes le seul moyen de se rappeler d'où ils viennent. Leur culture est une manière d'exprimer une identité, leur identité personnelle. A ces ruptures s'ajoutent généralement des violences subies dans leurs pays respectifs ou lors du trajet migratoire.
Il convient alors d'utiliser tous les leviers nécessaires pour accompagner les mineurs non accompagnés vers l'autonomie par le biais des différents axes : insertion professionnelle, accès aux soins, mobilité, vie quotidienne, apprentissage de la langue et des codes sociétaux, soutiens psychologiques ; Le service prend en compte les réalités sociales et culturelles pour proposer une réponse adaptée et individualisée.

La préparation à l'âge adulte implique la sortie du dispositif. C'est dans cet objectif que l'équipe du SAJES les accompagne. Face aux spécificités et aux caractéristiques de ce public, l'enjeu réside dans l'insertion durable dans la société française.
Les professionnels du service possèdent un riche partenariat de propriétaires permettant de faire de cette étape complexe, une étape ordinaire. Si le début de l'accompagnement commence par une rencontre, la fin de prise en charge doit être formalisée. Un livret de sortie réalisé par l'équipe du SAJES est remis au départ du jeune. Cette période engage également un temps important d'accompagnement auprès des ambassades et des consulats ainsi que dans les démarches administratives très importantes toujours accompagnées par les équipes éducatives.

Nos missions se sont multipliées face à la complexité et la diversité des nouveaux profils et les phénomènes internationaux nouveaux. Depuis janvier 2023, le taux d'occupation est de 100%. 2022 ne fait que confirmer que le profil des jeunes qui nous sont confiés évolue. Il ne convient plus ''simplement'' de travailler sur la problématique d'insertion socio professionnelle. Le suivi médical et/ou psychique tient une place de plus en plus importante dans l'accompagnement et retarde l'entrée des jeunes en apprentissage.
Un public hétérogène en âge est à noter : des jeunes de 15 ans cohabitent avec des jeunes proches de la majorité. Pour ceux qui arrivent à 17 ans, la durée de la prise en charge est limitée et condense sur une courte période le processus d'insertion. Cette hétérogénéité demande beaucoup de plasticité à l'équipe en place.
Du fait du turn-over important des jeunes accueillis, l'équipe éducative doit sans cesse s'adapter et intégrer rapidement de nouveaux arrivants.

Dans cette perspective, en 2023, le rattachement du SAJES au pôle protection de l'enfance est confirmé

L’avenir du SAJES sera défini par l’association au travers du contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens (CPOM) en partenariat avec le département de la Haute-Saône. A cet effet, le SAJES aura sa feuille de route pour les cinq prochaines années.
Il faudra organiser nos actions en lien avec le CPOM :

- faire évoluer le projet de service en corrélation avec ce dernier et se détacher du fonctionnement dépendant du PHAJ
- repenser l’intervention éducative dans le cadre de l’accompagnement social
- créer des nouveaux modes d’intervention en lien avec les besoins actuels (travailler les problématiques médicales complexes, l’accompagnement éducatif au-delà de 18 ans par exemple)
- réorganiser le service avec le pôle protection de l’enfance secteur hébergement prioritairement
- mettre en place le dossier de l’usager informatisé
- améliorer l’habitat collectif, l’AHSSEA repensant des locaux complètement rénovés sur le site du centre éducatif de FROTEY LES VESOUL
- solliciter des moyens supplémentaires en adéquation avec les besoins du service et avec l’augmentation de l’activité.

En 2023, le SAJES, en lien avec l’association et les professionnels qui composent le service, maintiendra sa trajectoire avec un regard résolument tourné vers l’avenir.

MILIEU OUVERT

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Directrice : Amandine CERESER

Le service intervient au titre de la protection de l'enfance dans le cadre judiciaire en assistance éducative. Son fonctionnement est défini par l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles. Il est mandaté, par le juge des enfants, au titre des articles 375 et suivants du code civil, pour réaliser des mesures éducatives à domicile. Le service s'inscrit également dans le cadre des lois du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, et la loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants.

La capacité du service est de 635 mineurs.

Concernant l'activité : 882 mineurs ont été accompagnés en 2022, avec 280 admissions sur l'année, et 309 sorties. Le constat de ces données chiffrées est celui d'une constance de l'activité par rapport à celle de l'année 2021.

En 2022, 41 mineurs ont été confiés au service de l'ASEF dans le cadre d'une mesure de placement ; ce qui représente une baisse par rapport à 2020 (4,64% du nombre total de mineurs suivis sur l'année pour 5,5% en 2021). En outre 14 mineurs ont bénéficié d'une mesure de PEAD à l'issue d'une mesure d'AEMO et un taux important de mineur a bénéficié d'une mesure d'AEMO renforcée (25,5%). Il est à noter qu'une mainlevée a été prononcée pour une majorité de mineurs sortis (42,6%) justifiée par des objectifs atteints.

Les principaux motifs d'intervention demeurent identiques aux années précédentes, tels que, notamment, les carences éducatives et de soins pour 59%, les conflits parentaux pour 48%, violences conjugales ou intrafamiliales pour 46% et troubles du comportement du mineurs pour 46%. Les problématiques sont souvent multiples.

Le Conseil Départemental, les juges d'autres départements dans le cadre de délégations ou de dessaisissements, la protection judiciaire de la jeunesse à la suite de mesures judicaires d'investigation éducative (MJIE) demeurent les principaux prescripteurs d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO), mais également les services d'intervention renforcée (dispositif renforcé ou d'intervention sociale à domicile). Par ailleurs, le service s'est vu orienté des mesures pour motif d'une action éducative à domicile (AED) non-efficiente, ou a fait suite à une extension d'AEMO.

La pénurie de travailleurs sociaux et les problématiques de recrutement du secteur ont nécessité un investissement à nouveau très marqué en 2022. Les répercussions sur l'organisation et le fonctionnement du service ont entraîné une forte mobilisation de l'ensemble des professionnels tout au long de l'année.

L'année 2022 aura été ponctuée par les travaux énoncés en axes de travail dans la dimension pôle : réécriture des projets de services, harmonisation des différents outils éducatifs et administratifs, sectorisation de l'activité de chefs de service, mise en place du logiciel informatisé de l'usager pour tous les services et établissements relevant de la protection de l'enfance de l'AHSSEA, mais également et principalement au travers de la mise en œuvre de la mesure unique modulable pour 2023.

Enjeux de l'année à venir, ce projet permettant de répondre à la continuité du parcours de l'enfant, fera l'objet de différents travaux dans une dynamique de changement et de restructuration, dans une co-construction indispensable, tant en interne, qu'avec les différents financeurs et partenaires.

Les projets associatifs et transversaux poursuivis en 2022, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau CPOM, des travaux relatifs à la RGPD, la création des fiches de postes, le développement des compétences continueront d'être également l'objet de l'engagement de chacun, dans l'intérêt du bon fonctionnement institutionnel au bénéfice des équipes et du public accompagné.

SERVICE SOCIAL DE PREVENTION

Directrice : Amandine CERESER

L'aide éducative à domicile (AED) est une intervention sociale spécialisée menée auprès des parents et de leur(s) enfant(s) dans le milieu de vie habituel, généralement le domicile familial. Elle est organisée selon les dispositions de la loi du 06 janvier 1986 appliquant au secteur sanitaire et social la loi de décentralisation du 02 mars 1982. Sa mise en œuvre est prévue par l'article L.222-2 et -3 du code de l'action sociale et des familles.

La loi du 05 mars 2007, qui pose le principe de subsidiarité de l'intervention judiciaire, précise notamment que la prestation d'AED est accessible aux parents confrontés à des dysfonctionnements éducatifs et psycho-sociaux mettant en danger leurs enfants, dans la mesure où leur adhésion et leur collaboration permettent de remédier à la situation à laquelle le mineur est confronté. Les lois du 14 mars 2016 relatives à la protection de l'enfant et la loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants complètent les éléments au sein desquels s'inscrit l'intervention du service.

L'habilitation du service couvre une prise en charge de 450 mineurs.

Activité :

En 2022, 434 mineurs ont été pris en charge en moyenne par mois tout au long de l'année, soit une constante par rapport à 2021.

L'activité sur les secteurs de VESOUL et GRAY est, comme les années précédentes, plus importante en comparaison avec les activités des autres centres médico-sociaux. Une nouvelle organisation a dû être mise en place avec le positionnement d'un travail social en renfort sur l'antenne de GRAY, ayant vocation à se pérenniser sur ce secteur.

Pour l'année 2022, est posé le constat d'une hausse du nombre de sorties (259 en 2022, 182 en 2021), attestant d'un taux de rotation à nouveau important, engendrant une charge d'activité toujours importante au sein du service.

Cette année encore, la tranche d'âge des 6-9 ans au titre des mineurs suivis prédomine, suivie de près par celle des 10-13 ans et des 13-16 ans.

En 2022, nous constatons que le nombre de parents demandeurs d'AED est en hausse. Le nombre de signalements anonymes et directement auprès du service social à l'origine des évaluations en lien avec des faits de violences intra-familiales et négligences est également en hausse. Par ailleurs, les faits de déscolarisation, de mal-être scolaire, ou de problèmes de comportements dans le cadre scolaire sont importants.

L'année 2022 aura été ponctuée par les travaux énoncés en axes de travail dans la dimension pôle : réécriture des projets de services, harmonisation des différents outils éducatifs et administratifs, sectorisation de l'activité de chefs de service, mise en place du logiciel informatisé de l'usager pour tous les services et établissements relevant de la protection de l'enfance de l'AHSSEA, mais également et principalement au travers de la mise en œuvre de la mesure unique modulable pour 2023.

Enjeux de l'année à venir, ce projet permettant de répondre à la continuité du parcours de l'enfant, fera l'objet de différents travaux dans une dynamique de changement et de restructuration, dans une co-construction indispensable, tant en interne, qu'avec les différents financeurs et partenaires.

Les projets associatifs et transversaux poursuivis en 2022, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau CPOM, des travaux relatifs à la RGPD, la création des fiches de postes, le développement des compétences continueront d'être également l'objet de l'engagement de chacun, dans l'intérêt du bon fonctionnement institutionnel au bénéfice des équipes et du public accompagné.

DISPOSITIF D'ACTION EDUCATIVE A DOMICILE RENFORCEE

Directrice : Amandine CERESER

L'action éducative à domicile renforcée est administrative ou judicaire. Elle constitue une prestation de l'aide sociale à l'enfance, régie par l'article L.222-2 et -3 du code de l'action sociale et des familles et par l'article 375-2 du code civil.

Elle entre également dans le champ d'intervention de la loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, de la loi 2007-293 du 05 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, de la loi 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et la loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants.

L'année 2022 a connu une forte activité tout au long de l'année, avec une nette augmentation du nombre d'admissions. Pour mémoire, 2021 avait connu l'augmentation de la capacité d'accompagnement du dispositif, tendant à atteindre son habilitation de 145 mesures. Cependant, en 2022, le service a été très souvent avec un nombre de mineurs pris en charge au-delà de l'habilitation.

Activité :

209 admissions ont eu lieu en 2022, avec 190 mesures d'AEMO renforcée et 19 contrats d'AED renforcée. Comme en 2021, la proportion de mesures judiciaires prédomine (pour mémoire, en 2021 : 172 avec 140 mesures d'AEMO renforcée et 32 contrats d'AED renforcée).

Au total, 170 sorties ont été réalisées en 2022. Le taux de rotation important induit une charge de travail conséquente toutes professions confondues.

Sur l'ensemble des sorties, 39 mineurs ont fait l'objet d'une mesure de placement et représentent 26% des sorties à la suite d'une mesure d'AEMO renforcée, soit 19% de l'ensemble des sorties de l'année 2022, et près de 18% des sorties à la suite d'une mesure d'AED renforcée. Le nombre de mineurs quittant le dispositif de la protection de l'enfance à la suite d'une mesure d'AEMO renforcée est en baisse. Concernant la sortie du champ de la protection de l'enfance à la suite d'une mesure d'AED renforcée, il représente 32% des mineurs accompagnés.

Le constat d'une augmentation du nombre de mesures d'AED classiques à la suite d'une mesure d'AED renforcée atteste d'une coopération durable avec les parents. Le nombre de mineurs concernés en 2022 représente 41% (20,50% en 2021).

Cette année, une baisse de la présence des mineurs de moins de 6 ans est constatée (28% en 2022 pour 37% en 2021), alors qu'une hausse pour les 6-10 ans est à noter. L'activité en 2022 se centre principalement auprès de mineures de moins de 10 ans. L'activité auprès des mineurs d'autres tranches d'âge (10-13 / 13-16) est constante par rapport à 2021.

La pénurie de travailleurs sociaux et les problématiques de recrutement du secteur ont nécessité un investissement à nouveau très marqué en 2022. Les répercussions sur l'organisation et le fonctionnement du service ont entraîné une forte mobilisation de l'ensemble des professionnels tout au long de l'année.

L'année 2022 aura été ponctuée par les travaux énoncés en axes de travail dans la dimension pôle : réécriture des projets de services, harmonisation des différents outils éducatifs et administratifs, sectorisation de l'activité des chefs de service, mise en place du logiciel

informatisé de l'usager pour tous les services et établissements relevant de la protection de l'enfance de l'AHSSEA, mais également et principalement au travers de la mise en œuvre de la mesure unique modulable pour 2023.

Enjeux de l'année à venir, ce projet permettant de répondre à la continuité du parcours de l'enfant, fera l'objet de différents travaux dans une dynamique de changement et de restructuration, dans une co-construction indispensable, tant en interne, qu'avec les différents financeurs et partenaires.

Les projets associatifs et transversaux poursuivis en 2022, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau CPOM, des travaux relatifs à la RGPD, la création des fiches de postes, le développement des compétences continueront d'être également l'objet de l'engagement de chacun, dans l'intérêt du bon fonctionnement institutionnel au bénéfice des équipes et du public accompagné.

SERVICE D'INVESTIGATION EDUCATIVE

Directrice : Amandine CERESER

Le service d'investigation éducative est mandaté par le juge des enfants pour réaliser des mesures judiciaires d'investigation éducatives d'une durée de 6 mois.
La mission du service est de :

- recueillir et analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du mineur et de sa famille,
- évaluer et nommer les potentialités d'un danger pour le mineur,
- identifier les difficultés et ressources de ce dernier et de sa famille,
- évaluer les capacités d'évolution des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- formuler toutes propositions adaptées afin d'apporter une aide à la décision du juge des enfants.

Habilité par le ministère de la justice et financé par la protection judiciaire de la jeunesse, pour 45 mesures soit 70 mineurs pour un an, le service a ouvert en octobre 2021 à la suite d'obtention d'un appel à projet. Il s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, ayant vocation à intervenir pour les mineurs de 0 à 18 ans.
En 2022, 79 mineurs ont été pris en charge, avec un nombre d'entrées particulièrement élevé au premier semestre.
L'âge moyen des mineurs accompagnés en 2022 est de 9,77 ans. La majorité des mineurs suivis sont âgés de 13 à 16 ans (27%), suivie de près des 6-10 ans (24%) et des 10-13 ans (19%).

Les principaux motifs d'intervention sont les carences éducatives et de soins (39%) puis l'évaluation d'un retour de placement (19%) et les violences conjugales ou intrafamiliales (14%).

Les effectifs des professionnels, sont conformes du cahier des charges : 0,20 ETP de chef de service, 1,7 ETP de travailleurs sociaux et 0,30 ETP de secrétaire de direction. Ce dimensionnement oblige à une organisation bien spécifique et nécessite autonomie et adaptabilité de la part des professionnels. En outre, durant l'année 2022, le service a connu une instabilité quant au personnel d'encadrement technique et managérial en raison de deux départs successifs.

Faisant partie intégrante du pôle protection de l'enfance milieu ouvert, le SIE se verra directement impacté par la réorganisation des services mettant en œuvre la mesure unique modulable, notamment concernant la sectorisation des chefs de services et secrétaires. Cet impact à visée positive devra permettre davantage de fluidité dans la continuité de service et le fonctionnement de ce dernier.

Par ailleurs, les axes de travail découleront de l'harmonisation des outils éducatifs et administratifs, la mise en œuvre effective du logiciel informatisé de l'usager au même titre que l'ensemble des services et établissements de la protection de l'enfance de l'AHSSEA.

Les projets associatifs et transversaux poursuivis en 2022, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau CPOM, des travaux relatifs à la RGPD, la création des fiches de postes, le développement des compétences continueront d'être également l'objet de l'engagement de chacun, dans l'intérêt du bon fonctionnement institutionnel au bénéfice des équipes et du public accompagné.

SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

Directrice : Amandine CERESER

La prévention spécialisée est une action éducative intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance, au titre du code de l'action sociale et des familles.

En 2022, les territoires d'intervention du service de prévention spécialisée (pour mémoire, nouvelle dénomination validée en 2021 en lieu et place du (club et équipes de prévention spécialisée) demeurent inchangés. Il s'agit des quartiers prioritaires de la politique de la ville de VESOUL, GRAY, LURE et HÉRICOURT.

Sans mandat nominatif, la prévention spécialisée s'exerce selon les principes d'anonymat et de libre adhésion. De ce cadre d'intervention, découle une nécessaire temporalité permettant aux éducateurs de se faire connaître auprès des jeunes et au sein des quartiers et de créer une relation de confiance nécessaire à la qualité de l'accompagnement.

Elle a pour mission de prévenir les risques de marginalisation et d'inadaptation sociale de la jeunesse par la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif individuel, en direction des groupes ou en organisant des actions collectives. Cet accompagnement prend en compte le jeune en situation, dans son groupe d'appartenance, dans son milieu de vie, et vise à favoriser sa scolarisation, son insertion.

L'année 2022 se caractérise par l'arrivée d'un nouveau chef de service pour remplacement longue durée, ainsi que par la mise en œuvre de deux dispositifs à visée expérimentale rattachés au service. Le premier concerne le repérage et la mobilisation des publics dits invisibles sur le canton de JUSSEY. Le deuxième concerne une intervention de médiation de rue dans le cadre de la lutte contre la grande précarité au centre-ville de VESOUL.

D'un point de vue du personnel, la création des dispositifs a entrainé des mouvements de personnel internes au pôle et permis d'assurer une continuité d'intervention au sein du service et notamment de l'antenne de VESOUL. En revanche, il est à noter en 2022, la problématique des ressources humaines pour l'antenne d'HÉRICOURT à la suite des départs successifs des deux professionnels en poste laissant une demi-année avec un seul professionnel en poste, puis le 2ème semestre sans travailleurs sociaux positionnés sur ce secteur.

Au titre de l'accompagnement, en 2022, 240 jeunes ont pu être accompagnés par le service, au sein des quatre antennes. Comme l'année précédente, le public masculin reste majoritaire, ainsi que les jeunes de moins de 21 ans.

Les principales problématiques sont caractérisées par la recherche d'un soutien moral ou de loisirs comme outil éducatif et support à la relation, mais également liées à la scolarité. D'autres problématiques sont constatées selon les tranches d'âge, telles que familiales, administratives, financières, liées au comportement.

Le renforcement et le développement du partenariat, axe majeur du travail en prévention spécialisée, se sont poursuivis en 2022. Le service travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs susceptibles d'apporter concours au dispositif. Trois partenaires principaux sont à noter : l'éducation nationale, les associations de quartier, la mission locale.

Les actions portées en 2022 ont été riches et nombreuses :

Au titre des actions citoyennes et de la prévention, elles relevaient notamment d'un partenariat avec les collèges, par le biais, notamment de mentorat, de la prévention quant à la souffrance

psychique des jeunes, du travail autour de la parentalité et du rapport de genre, de la sensibilisation aux premiers secours.

Au titre d'un accompagnement socioculturel, une action a été mise en œuvre pour la découverte du patrimoine vésulien, ainsi qu'un séjour découverte à visée culturelle à PARIS.

Les chantiers éducatifs se sont poursuivis. 12 ont pu être mis en œuvre sur l'année concernant 24 jeunes en mixité, soit 505 heures de travail réalisées. Ils ont été accessibles aux jeunes dès 14 ans.

- **dispositif prévention jeunes JUSSEY**

Pour le repérage et la mobilisation des publics dits invisibles, deux travailleurs sociaux ont pris leurs fonctions au 1er trimestre 2022. La mobilisation de l'équipe et des différents partenaires a permis la mise en œuvre rapide d'un chantier ressources avec la découverte de différents métiers, tout en favorisant l'ouverture et la mobilisation des jeunes.

Pour sa 1ère année d'exercice, le dispositif a rencontré 55 jeunes. Les motifs d'accompagnement ont été principalement liés aux besoins d'écoute et de lien, mais également aux démarches administratives, d'emploi, de santé, de logement ou à visée financière.

Le dispositif se poursuivra sur sa 2ème année d'exercice jusqu'au 31 décembre 2023.

- **dispositif veille et lutte contre la grande précarité au centre-ville de VESOUL**

Pour cette mission d'intervention sociale de rue, deux travailleurs sociaux ont pris leurs fonctions au cours de l'année. La mission relève de la réduction des risques liés aux difficultés des personnes rencontrées, pour permettre aux personnes de s'exprimer, de solliciter de l'aide et de bénéficier d'un accompagnement si elles le souhaitent.

La singularité de l'intervention repose sur la présence d'un chien médiateur, dont le rôle est de favoriser le contact et faciliter l'expression.

Pour sa 1ère année d'exercice, le dispositif a rencontré 94 personnes. Ces dernières sont principalement en provenance de VESOUL, âgées de 18 à 59 ans. La majorité est sans activité professionnelle et sans ressource, en situation d'hébergement.

Les partenariats mobilisés sont conséquents avec les différents acteurs du champ de l'insertion, de l'accueil, de l'addiction, de l'intervention sociale plus générale, mais également du milieu carcéral, et des services médicaux.

En 2022, le service s'est vu intégré dans le nouveau CPOM protection de l'enfance sans pour autant connaître de mesures budgétaires nouvelles. Les enjeux au titre des projets à présenter en tant que demandes de subventions annuelles sont importants tout comme celui de la pérennisation de l'intervention de la psychologue.

Les perspectives pour l'année à venir répondent de la dimension pôle et des enjeux des relations professionnelles interservices afin de renforcer la continuité de l'accompagnement des mineurs et la complémentarité de l'intervention au sein même du secteur de la protection de l'enfance.

Le service se verra doté d'un logiciel informatisé spécifiquement dédié à l'activité de prévention spécialisée. Par ailleurs, les orientations associatives poseront la feuille de route au titre des différents travaux à mener.

FAMILLE

CENTRE MATERNEL ET FAMILIAL

Directrice : Elodie GRESSET

Activité :

Au cours de l'année 2022, nous avons été sollicités à 21 reprises pour des demandes d'accueil (11 par la Haute-Saône et 10 hors département).

Notre taux d'occupation a augmenté par rapport aux années passées soit 82,28%. Il faut remonter à 2015 (85,90 %) pour avoir un taux d'occupation supérieur à celui de cette année.

Cela peut l'expliquer par le fait que nous avons, au cours d'une bonne partie de l'année écoulée, accueilli cinq couples avec enfant. Pendant cette période, notre taux d'occupation avoisinait les 100%.

Toutefois, le taux d'occupation diminue lorsque les séjours sont brefs : Le CMF a souvent, voire très souvent, pour mission, de la part des services de l'ASEF, d'observer et d'évaluer les situations orientées vers notre structure.

PERSONNES ADMISES	PERSONNES HEBERGEES	PERSONNES SORTIES
19	**29**	**16**

Nous pouvons constater qu'en 2022, 5 enfants ont été confiés en famille d'accueil.

Nous pourrons acter au cours de cette année :

Le CMF est intégré au CPOM protection de l'enfance de l'AHSSEA
Finalisation de l'embauche du poste d'auxiliaire de puériculture à temps plein en CDI.

Comme depuis la création du CMF, l'équipe s'attache à proposer des actions éducatives adaptées aux enfants et aux parents (utilisation salle SNOEZELEN de l'IME, sorties entre parents…).

CONCLUSION :

Nous tenterons de stabiliser l'équipe éducative pour la cohésion d'équipe et surtout pour le bien-être des résidents.

Nous aurons au cours de l'année à venir :

A revisiter le projet d'établissement pour expliquer davantage nos actions à nos partenaires/financeurs et finaliser nos fiches actions.
Dans le cadre de la RGPD, se familiariser avec le logiciel DUI.
Réécrire le DUERP et à travers cet outil, chercher à limiter les RPS et améliorer la sécurité de tous au travail.

SERVICE D'ACCUEIL DE FEMMES EN DIFFICULTE

Directrice : Elodie GRESSET

Le CHRS est constitué de 53 places CHRS : première année de fonctionnement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé fin 2021.
Reconfiguration des places vers des mesures hors les murs en lien avec la politique du logement d'abord.
En ce milieu d'année, étant donné l'augmentation des orientations du parquet sur les places pré-sentencielles, le DIJ a redéployé 2 places vers AUVIV.

Le CHRS a dû faire face comme l'ensemble du secteur à des difficultés de recrutement. Force est de constater que le métier de travailleur social reste moins attractif.

- **SAFED** :
  - 24 places insertion CHRS
  - 6 places immédiates CHRS
  - 8 mesures hors les murs CHRS en lien avec les victimes AUVIV
  - 6 mesures service de suite CHRS

    - Public : femmes majeures avec ou sans enfant dont 85 % de femmes victimes de violences conjugales

- **AUVIV** : + **CPCA Les remparts**
  - 5 places CHRS
  - 6 sessions de stages de responsabilisation
  - 30 réalisations d'enquête de personnalité.

    - Public : auteurs de violences conjugales
- **DIJ** :
  - 10 places CHRS :

    - Public : jeunes de 18 à 25 ans

Au total, le CHRS a accompagné 208 personnes sur l'ensemble des dispositifs (hors service de suite)

- **SAFED**, service repéré pour son expertise au titre de l'accompagnement femmes victimes de violences.

Au titre de la prévention/communication :

- 2 journées de formation auprès des référents violences intrafamiliales gendarmerie
- 2 journées d'intervention auprès des conseillers numériques du département de la Haute-Saône
- journée de présentation des dispositifs lors des États Généreux de la ruralité sur la place de la femme en milieu rural.

Au titre de l'aide aux victimes : SAFED

- accueil et accompagnement en urgence → 35 personnes (22 femmes et 13 enfants) et 19 réorientées sur le 115 faute de places
- accueil et accompagnement en insertion → 88 personnes (46 femmes et 42 enfants) dont 85% pour violences conjugales

- accompagnement hors les murs en lien avec AUVIV : → 41 personnes (23 femmes et 18 enfants)

- accompagnement service de suite (hors dotation globale, financement complémentaire) : → 103 personnes soit en moyenne environ 8 personnes par mois.

Prises en charge spécifiques du SAFED (hors champ du droit commun) :

- sophrologie : 402 séances ont été réalisées durant l'année 2022
- *groupe de paroles violences* : 5 séances, soit 30 personnes
  "se reconstruire, se déculpabiliser, aller de l'avant…"
- *atelier des enfants* : 32 séances collectives
  Les enfants sont des victimes trop souvent oubliées, pour autant, ils sont les adultes de demain. La prévention doit être davantage soutenue, les répercussions des violences sur les enfants sont des traumatismes que la société devra prendre en charge.

AUVIV : 5 places CHRS

Ce dispositif propose : un accueil et un accompagnement des auteurs de violences conjugales dans le cadre de la loi relative à l'éviction du conjoint violent.
Un accompagnement social à la victime restée au domicile et aux enfants.

En 2022, 24 auteurs (dont 1 femme)
24 victimes (dont 1 homme)
18 enfants.

En parallèle, la coordination nationale développera pour l'année 2023 une campagne de communication à destination du grand public. C'est dans le prolongement des orientations nationales que le dispositif AUVIV orientera son action. Un lieu d'écoute pour personnes volontaires vient d'être ouvert en cette fin année 2022.
La convention de fonctionnement avec le Parquet devra être réévaluée en lien avec les demandes de financements complémentaires afin de sécuriser davantage le dispositif.

Sous l'impulsion du Procureur de la République et de la déléguée des droits des femmes, AUVIV anime et coordonne avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation les stages de responsabilisation pour la prévention des violences conjugales et sexistes. (54 personnes dont 2 femmes, ont suivi ces stages).

Dispositif insertion jeunes :
10 places CHRS pour les jeunes de 18 à 25 ans.

- **20 jeunes accompagnés en 2022** : -13 sont sortis du dispositif :
  - 70 % en logement autonome avec un emploi ou une formation
  - 25 % en hébergement (ami, parents) sans ressources
  - 5 % exclusion du dispositif.

L'accompagnement individuel couplé de séances collectives, art thérapie, équithérapie, groupe de paroles, socio esthétisme, permet de valoriser leurs compétences, de favoriser la dynamique de groupe, de travailler sur les valeurs de solidarité et d'entraide. A noter cette année, un nombre de jeunes femmes plus important que les années précédentes.

MEDIATION FAMILIALE

Directrice : Elodie GRESSET

"Créer les conditions de dialogue pour permettre aux personnes en difficultés de communication de prendre ensemble des décisions mutuellement acceptables".

La médiation familiale est un processus qui peut être conventionnelle ou judiciaire. Il ne peut avoir lieu qu'avec le consentement éclairé de chacune des parties :

- pour maintenir la relation parentale et familiale au-delà de la rupture et préserver l'intérêt de l'enfant,
- pour permettre la mise en place d'accords visant à satisfaire les besoins de chaque personne, des parents et des enfants,
- pour accompagner les réorganisations familiales,
- pour négocier des accords devenus inadaptés,
- pour pacifier les relations intergénérationnelles.

Nos partenaires financiers sont :
- la caisse d'allocations familiales de Haute Saône
- le ministère de la justice (cour d'appel de Besançon)
- le conseil départemental de Haute Saône
- La caisse de mutualité sociale agricole.

Activité 2021 :
Les médiatrices familiales (1.40 ETP) assurent des permanences à Vesoul, Gray, Lure et Jussey.

- **Typologie des demandes reçues : 114** demandes spontanées
  71 décisions judicaires **(65 ordonnances et 6 injonctions)**

- **Mode de connaissance de la médiation familiale :**
- service internet, média 23%
- service social 20 %
- greffe, avocats 16%
- service juridique (Juriste CIDFF, CDAD,) 11 %
- proposition du juge des affaires familiales 10%
- réseaux, entourage 9%.

Cette année, les axes de communication ont commencé a porté leur fruit : Le site internet de l'AHSSEA, les informations collectives destinées au grand public et aux professionnels, les articles de journaux, ont permis de développer la connaissance de ce service.

- **204 dossiers ont été traités (185 nouveaux dossiers et 19 nouveaux dossiers en cours). Soit 274 entretiens réalisés (information + processus)**

- **Processus de médiations engagées : 32 processus dans l'année.**

- **Issues des médiations familiales** :

Sur les médiations conventionnelles, **70 % débouchent sur une issue favorable à la relation**. La démarche volontaire reste la plus valorisante pour les parents, qui sans la contrainte judiciaire, prennent eux-mêmes les décisions les plus adaptées.

Sur les médiations ordonnées**, ¼ ont été engagées et 58 % se sont terminées par des accords oraux.**

L'activité 2022 est en diminution et particulièrement dans le cadre conventionnel avec moins de sollicitations spontanées. Ce constat est partagé par de nombreux médiateurs familiaux en France. Tandis que l'activité judicaire est constante dans notre service.

Si la médiation familiale paraît l'outil le plus adapté pour les parents, au bénéfice des enfants, il n'en demeure pas moins que l'adulte peine à engager un travail sur la durée avec celui ou celle qui lui a causé des torts. Et pour autant les bénéfices sont largement profitables à chacun des parents et aux enfants particulièrement.

Avec le support des nouveaux visuels, le développement de la communication reste d'actualité, voire impératif aux quatre coins du département, le service permettant de proposer une offre de proximité sur quatre sites.

La journée sur la place des femmes en milieu rural a permis de diffuser très largement à l'ensemble des élus du département l'existence de notre service.

En termes de perspective, le mode de communication via un site internet dédié reste une priorité afin de développer cet accès, très utilisé aujourd'hui.

ESPACE RENCONTRE "LE POELE"

Directrice : Elodie GRESSET

L'espace rencontre est un lieu permettant à l'enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers. Il s'agit d'un lieu neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite. Il est un outil de maintien et de restauration des relations entre les enfants et leurs parents ainsi qu'une aide à l'exercice de la coparentalité. Il s'agit de soutenir l'enfant au cœur de situations difficiles (séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais ou peu connu leur parent, adolescents dans le refus de voir un parent, parents traversant des problématiques de santé mentale ou d'addictions, parents incarcérés, situations de violences conjugales).

L'espace rencontre contribue à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales. Il est à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.

Activité 2022 : une année encore en augmentation ou les partenaires financiers (caisse d'allocations familiales et ministère de la justice) ont répondu favorablement à une augmentation de la dotation. Cela a permis d'embaucher un mi-temps supplémentaire afin de réduire la liste d'attente.

Cela a permis d'élargir les temps d'ouverture depuis avril 2022 sur les mercredis.

Le service constate une dégradation des situations familiales, analyse partagée par les instances sociales et juridiques tant Haut-Saônoises que nationales**.**

L'activité 2022 porte sur 222 dossiers (199 en 2021 soit + 11%)

- 51 mesures en cours en janvier 2022 et 64 nouvelles mesures en 2022
- 95 dossiers clos dans l'année et 52 dossiers en attente au 31/12/2022.

Nombre de rencontres : 839 dont 640 ont été effectives.

Secteur Vesoul : 506 rencontres dont 421 à l'intérieur des locaux et 49 avec sorties et 36 passages de bras.
Secteur Gray **:** 134 rencontres dont 130 à l'intérieur des locaux et 2 avec sorties et 2 passages de bras.

- **136 enfants ont été accueillis dans l'année.**

Les mesures sont ordonnées pour 6 mois "renouvelable une fois"; **51 % des mesures ont été prolongées au-delà de 6 mois. D'où une limitation du turn over des mesures.**

Problématiques dominantes dans les mesures judiciaires :

- violences conjugales ayant fait l'objet d'une décision de justice
- troubles psychiques d'un parent /problématiques d'addictions

A noter une évolution de situations de rupture de liens entre l'enfant et son 2ème parent.

A Vesoul comme à Gray, l'activité reste dense et malgré l'ouverture de plages supplémentaires, celles-ci ne suffisent pas. Le délai d'attente reste de 4/5 mois. Etendre l'offre de service reste une priorité afin de pouvoir répondre aux droits des parents. La demande a été faite en ce sens pour l'année 2023, afin d'ouvrir 2 samedis supplémentaires. Si l'élément financier reste une clef, la direction fait face à une conjoncture non favorable au recrutement au sein de ce service (contexte du recrutement en travail social, temps très partiels, emplois non éligibles au SEGUR et périodes de travail les samedis).

HANDICAP

HANDICAP – HEBERGMENT

INSTITUT MEDICO EDUCATIF "DOCTEUR JEAN - LOUIS BEAUDOUIN"

Directrice : Emylie CLAVIER

En alignement et en écho avec le chantier global de la transformation de l'offre médico-sociale diligenté par l'ARS, l'IME a engagé en 2022 des métamorphoses inévitables. C'est aussi dans une volonté anticipatrice que l'IME a devancé les desseins du CPOM socle par une démarche pro-active.

Dans une perspective inclusive, la primauté du recours au milieu "ordinaire" a été posée. Le pilotage des IME par dispositif doit permettre une meilleure fluidité des parcours des enfants et d'éradiquer le cloisonnement dans les modalités d'accompagnement. Pour ce faire, l'IME a repensé son organisation pour passer d'une logique de travail en tuyaux d'orgue à un travail en réseau en favorisant l'accompagnement transversal tourné résolument vers l'inclusion.

La bientraitance est devenue centrale et guide nos actions. Un protocole bientraitance assorti d'une charte de bientraitance et d'un protocole de signalement des actes de maltraitance nous permet d'avoir un socle de valeurs et de conduites communes sur cette thématique.

Nous maintenons un pilotage par la performance. Le plan d'action général de l'IME fait l'objet d'un suivi d'avancement de manière centralisée afin d'offrir une vision consolidée de toutes les activités et projets d'amélioration continue par secteur et thématique. Cela concourt à un suivi accru des objectifs fixés. L'année 2022 a dessiné le croquis des années futures.

Le passage en dispositif intégré médico éducatif (DIME) sera un enjeu de taille et nécessitera une grande plasticité organisationnelle et la transversalité des actions. L'IME devra sortir de son "corps de référence" et déraciner le principe de conservation pour impulser un collectif moins étanche à une fin inclusive. Les palissades sectionnelles tomberont au profit d'un décloisonnement des pratiques permettant une fluidité des parcours des enfants.

Il nous faudra cultiver l'inclusion en renforçant les prestations externalisées accotées au droit commun via la création d'un périscolaire inclusif, les partenariats effectifs avec des centres de formation professionnelle et des lycées professionnels vésuliens, la recherche active de partenariats avec des entreprises locales, la création d'un hébergement inclusif dans le quartier des Rêpes et le développement des unités d'enseignement extérieur en lien avec l'éducation nationale.

Il conviendra d'évaluer nos pratiques, se corriger et progresser par le biais de l'amélioration continue. Par-là, l'IME passera d'une approche curative (au mieux, réactive) à une gestion préventive et surtout proactive. Un travail appuyé d'évaluation sera mené afin de projeter des objectifs ajustés pour demain. Pour ce faire, l'IME engagera un travail prospectif appliqué, en se dégageant de son organisation immédiate afin d'échafauder des scénarios plausibles et ajustés aux nécessités des usagers. Cela passe par plusieurs actions orientées : des enquêtes de satisfaction régulières à destination des enfants et de leur famille, une appropriation et une accommodation à la nouvelle version de l'évaluation externe par le biais d'une auto-évaluation fine de notre organisation via les 157 items d'appréciation. Cet inventaire évaluatif affilé nous enjoindra de répondre adéquatement aux écarts.

Enfin, le DIME se forcera d'innover, de se réformer pour se démarquer. Il tentera de répondre au besoin de répit 365 jours sur le territoire de concert avec deux autres partenaires, d'enrichir

ses services en maintenant une veille sectorielle (appels à projets ARS, PRS, schéma départemental), de s'engager au sein d'instances stratégiques (COTECH évaluation de l'offre médico-sociale, communauté 360, CDAPH), d'avoir un esprit visionnaire et d'anticiper les impacts (SERAFIN-PH, calcul activité DIME…) et de développer une politique de dépenses et d'achat intelligente et limiter ainsi l'impact inflationnel.

HANDICAP – MILIEU OUVERT

Centre d'action médico-sociale précoce
Plateforme de coordination et d'orientation
SESSAD déficience intellectuelle – TSA – Polyhandicap
SESSAD déficience auditive & SESSAD déficience motrice

Directrice : Virginie GAMBACHE

Depuis le 1er janvier 2022, le centre d'action médico-sociale précoce a rejoint les trois SESSAD au sein de l'offre du pôle handicap enfant milieu ouvert permettant ainsi de délivrer les prestations autour de la prise en charge précoce, du diagnostic et du soin, qui sont au cœur de notre métier. La structuration en pôle prend ici tout son sens, permettant ainsi en améliorant le repérage et en fluidifiant les parcours entre CAMSP et SESSAD d'agir au plus tôt dans l'intérêt des enfants.

Précédemment le CAMSP de Haute-Saône était géré jusqu'au 31 décembre 2021 par le groupe hospitalier de la Haute - Saône.
Cette reprise a permis de recréer une nouvelle équipe, constituée au fil des mois, apportant également de nouvelles compétences en son sein.

L'année a été particulièrement dense. Il a fallu apprendre à travailler d'une nouvelle manière, poser le cadre de travail, établir nos procédures , intégrer de nouveaux locaux, connaitre et nous faire connaitre de nos partenaires, communiquer. L'activité a donc été forte. Les demandes restant particulièrement élevées. Il a été compliqué surtout les premiers mois de faire baisser la liste d'attente significativement, l'urgence de l'admission des tout-petits devant rester un critère de priorisation.

Cette liste d'attente est donc un challenge pour éviter que des familles ne se retrouvent dans des situations d'errance. Nous nous efforçons d'y répondre au mieux, en mobilisant dès le premier appel des contacts et une investigation de la situation.

Du côté des SESSAD, la signature du nouveau CPOM a permis de réaffirmer en lien avec notre financeur différents enjeux :

- prise en charge précoce
- réduction des délais d'attente avant les admissions
- augmentation de la file active notamment dans le cadre de la "rentrée inclusive"
- scolarisation en milieu ordinaire, (qui est de fait un objectif réalisé car induit par la mission)
- préparation des adolescents à la formation préprofessionnelle
- fonction ressource sur le territoire eu égard aux compétences spécialisées des plateaux techniques.
- poursuite des formations et montée en compétence des professionnels sur les troubles du neurodéveloppement.

Il a également été demandé de réfléchir aux modalités de constitution d'un dispositif intégré médico-éducatif (DIME) au sein de notre association, permettant de proposer aux enfants porteurs de déficience intellectuelle, les modalités de prestations en milieu ordinaire (type SESSAD) et les modalités d'accueil de jour et d'hébergement (type IME) au sein d'un même dispositif.

L'association devra pouvoir au 1er janvier 2024, avoir une offre de service permettant de faciliter les parcours des enfants suivant ces différentes modalités. L'année 2023, permettra de construire un nouveau modèle à proposer aux familles.

Enfin, la fin d'année a vu la concrétisation de l'ouverture de la plateforme de coordination et d'orientation pour les enfants à risques de troubles du neurodéveloppement (0-6 ans), portée par l'association, au travers du CAMSP. Les équipes de direction, médicales et les professionnels concernés ont œuvré durant de nombreux mois, pour répondre au cahier des charges national, construire un modèle, réfléchir aux meilleures procédures à proposer, se former, nouer des partenariats, rendre compte à l'agence Régional de santé, et s'inclure dans un maillage régional préexistant.

Le pôle handicap enfant milieu ouvert ce sont :

- ✓ environ 200 enfants suivis au cours de l'année (hors PCO)
- ✓ 55 personnes salariées à temps plein ou temps partiel du secteur médical, paramédical, éducatif et social ou administratif.
- ✓ pour environ 42.44 ETP.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU NATUREL

Directeur : Laurent WEINACHTER

Avec près de 200 personnes accompagnées en Haute-Saône, l'activité du SAMN est restée importante, maintenant un taux d'occupation proche de 100%.

Les effets du vieillissement de la population se font de plus en plus sentir, ce qui augmente notre charge de travail. La perte d'autonomie des personnes accompagnées nous oblige à construire et à coordonner d'importants étayages. Les accompagnements médicaux sont de plus en plus nombreux et chronophages.

En lien avec la MDPH, notre travail de clarification de la liste d'attente a porté ses fruits, réduisant quasiment de moitié le nombre de dossiers. De plus, 18 personnes ont intégré le SAMN en 2022, ce qui représente 10,9% de l'effectif.

Comme tous les services et établissements du secteur médico-social, le SAMN est impacté par la crise que traverse le secteur. Nous avons dû faire face à des absences de personnel pour maladie ou démission au cours de l'année 2022. L'automne a été particulièrement tendu, mais malgré tout cela, les effectifs en personnel sont restés stables. Cependant, la situation est difficile avec les postes de psychologues que nous ne parvenons pas à remplacer.

L'amélioration des conditions de travail s'est poursuivie grâce aux formations, aux aménagements de postes et à la clarification des procédures.
Nous avons également revu les conditions de sécurité et les aménagements à mettre en place en nous appuyant sur l'intervention d'étudiants de la filière hygiène sécurité environnement de l'IUT de Vesoul.

En 2022, nous avons finalisé le projet de service, qui a été utilisé comme base de discussion lors de nos échanges avec le Conseil Départemental durant les négociations du CPOM.

INSERTION

POINT HABITAT JEUNES

Directeur : Gilles VALLADONT

Le Point Habitat Jeunes de FROTEY LES VESOUL possède une double appartenance réglementaire et relève de 2 codes de loi : le code de l'action sociale et des familles et le code de la construction et de l'habitat.
Les FJT sont des établissements et services sociaux et médico sociaux au sens de l'alinée-10° de l'article L.312-1 du CASF et du décret 2015-951 du 31 juillet 2015 et l'instruction N° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015.
Les FJT sont des résidences sociales : inscrites dans le code de la construction et de l'habitat : article L633-1 et suivant ; art R351-55 et suivants

Nous gérons 122 places résidences sociales : arrêté préfectoral N°70-2016-12-21-022, du 19 décembre 2016 valable pour une durée de 15 ans.

A ce titre, nous nous devons de respecter un accueil de public défini par la caisse d'allocations Familiales de la Haute-Saône. Des pourcentages s'appliquent en fonction des différents publics :

- au moins 65%
→ jeunes actifs entre 16 et 25 ans
→ jeunes en apprentissage
→ jeunes en recherche d'emploi
→ jeunes stagiaire de la formation professionnelle

- 35% maximum
→ jeunes étudiants
→ jeunes entre 26 et 30 ans

- 15% maximum
→ jeunes pris en charge par l'ASE ou tout autre organisme tiers.

Ouvert en 1967, le point habitat jeunes propose depuis cette époque une solution d'hébergement adaptée aux jeunes de 16 ans à 30 ans.
Il peut s'agir de chambres simples, de chambres équipées, de studios meublés. Les tarifs proposés sont modulés en fonction du type d'hébergement. Ils sont étudiés en fonction du revenu des jeunes accueillis. La plupart ouvrent droit à une prestation d'APL en fonction des revenus de la personne accueillie.

Pour accompagner les jeunes, nous disposons de 3 sites :

- un site situé 19, rue Marcel Rozard à FROTEY LES VESOUL et qui a une capacité d'accueil de 84 places.
- un site situé au relais 19 rue de la Vaugine à Vesoul et qui a une capacité de 77 places
- un site situé au boulevard des alliés à VESOUL et qui a une capacité de 5 places.

Ces hébergements offrent des prestations communes :

- surveillance de nuit
- secrétariat
- accompagnement éducatif
- entretien des communs.

Au 31 décembre 2022, le taux d'occupation est de 72.73% pour l'ensemble des trois sites.

Ce taux, peu élevé, s'explique en partie par la vétusté des locaux sur le site de FROTEY LES VESOUL et l'évolution des besoins des résidents car nos chambres ne permettent pas de se faire à manger et certaines ne sont pas équipées de WC (toilettes en commun et cuisines communes).
Le site du relais 19 affiche le taux de remplissage plus élevé, notamment dû au fait que sur ce site, nous proposons essentiellement la location de studios, type d'hébergement très attractif et plébiscité par les jeunes (étudiants, apprentis…). Une convention passée avec le groupe hospitalier de la Haute Saône (GH 70) contribue également à un bon taux de remplissage.

On constate que la majorité du public est âgé de 18 à 30 ans. Il s'agit pour la plupart de jeunes en apprentissage ou intérimaires sur la ville notamment STELANTIS.L'IUT de VESOUL adresse quelques étudiants au vu du manque de logements appropriés sur le bassin vésulien.
Les séjours de courtes durées correspondent à des périodes de stages, CFA, d'essai, de mutation, de contrats en alternance.

Même si le la nationalité française est majoritaire, le PHAJ accueille des personnes de nationalités différentes notamment provenant du continent africain. Cette mixité permet l'ouverture à d'autres modes de vie. Nous constatons également l'arrivée de personnes ukrainiennes principalement due à la guerre dans leur pays.

Les jeunes qui vivent au PHAJ depuis plus d'un an sont pour la plupart des résidents en situation précaire.
Le relogement des jeunes reste une problématique de plus en plus lourde liée à la fois au parcours chaotique des jeunes, à leur faible revenu et aux transitions entre emploi et chômage.
Le choix du PHAJ est aussi d'accueillir des jeunes en difficulté, à la recherche des modalités même de leur insertion. La première mission que s'est donnée l'association en qualité de gestionnaire de résidence sociale FJT est d'accueillir ces jeunes en recherche d'un logement temporaire et de les accompagner vers l'autonomie ; ceux-ci se trouvent souvent dans des situations complexes dont ils peuvent rarement sortir sans aide.
Le soutien que nous leur proposons est primordial d'un point de vue hébergement mais incomplet. Il ne prend son sens que dans un partenariat de coopération avec les autres intervenants sociaux concernés afin d'offrir aux jeunes accompagnés une meilleure perspective en matière d'insertion.
Pour assurer un suivi de qualité auprès des résidents, nous travaillons en partenariat avec diverses structures situées dans le bassin vésulien :
La mission locale de VESOUL est l'un des premiers partenaires de l'insertion professionnelle avec qui nous travaillons pour les résidents qui sont inscrits dans le cadre de la garantie jeune (contrat engagement jeune depuis mars 2022). Des rendez-vous tripartis sont régulièrement mis en place afin d'assurer le meilleur accompagnement possible pour les résidents. En 2022, 5 entretiens ont été réalisés avec les divers conseillers de la mission locale, les résidents et le PHAJ afin de pouvoir faire le point sur leur situation.

En 2022, l'association a pris la décision d'assainir la situation financière du PHAJ qui depuis plusieurs années était déficitaire. La première phase de ce projet consistait à fermer la restauration collective, ce qui fut fait fin 2022. L'activité de restauration collective proposée par le FJT a été arrêtée pour des raisons économiques. En effet, là encore, la crise sanitaire a touché de plein fouet cette activité qui malgré une reprise en 2021 n'a pas pu être sauvée. Les habitudes de vie des clients réguliers ont changé (télétravail, changement d'horaires, changement d'habitudes pour le déjeuner...) rendant cette activité encore plus déficitaire.
Il n'y a donc plus de restauration collective proposée par le FJT. On peut cependant noter que l'arrêt de cette activité n'a pas impacté les résidents de notre structure dans la mesure où la plupart ne prenait pas leurs déjeuners à la cafétéria (soit parce qu'ils ne sont pas présents le midi sur la structure (salariés, scolaires…), soit parce que ce n'est pas dans leurs pratiques.

Nous espérons que cette fermeture va permettre à l'établissement de retrouver un équilibre financier et d'avoir une situation économique saine.

Nous avons proposé la signature d'un contrat de sécurisation professionnelle au personnel licencié économique et nous les avons accompagnés dans leur recherche de reclassement. Ainsi, 4 salariés sur 5 ont pu être reclassés immédiatement après la fermeture de la restauration (une en interne et trois en externe).

Il va maintenant falloir travailler sur les budgets afin de garantir la stabilité financière de la structure. Même si le PHAJ a une utilité sociale forte comme nous avons pu le constater, l'équilibre économique du fonctionnement des résidences sociales/FJT est complexe, notamment dans le financement de l'action socio-éducative. C'est un enjeu important pour les années à venir.

En septembre 2022, le départ de la directrice a perturbé l'organisation du PHAJ. L'établissement a été dirigé pendant la vacance de poste par la direction générale. La nouvelle responsable n'est arrivée qu'en février 2023. Une réorganisation importante des services du point habitat jeunes est en cours, notamment une réflexion sur notre activité et sur les besoins des résidents. Il est à noter qu'en septembre 2022, le SAJES a été repris par le centre éducatif "Marcel ROZARD" sous la direction de M. Jean François MARTZOLFF.

Parallèlement, d'autres axes sont à travailler en 2023 :

- le rachat des bâtiments de FROTEY LES VESOUL à Habitat 70 afin de pouvoir réhabiliter le site,
- entamer des démarches de recherche de financement en vue de rénover le site de FROTEY LES VESOUL. L'agrément "maîtrise d'ouvrage insertion obtenu en 2023 y participe
- réorganiser le site suite à l'arrêt de la restauration notamment en redéfinissant les rôles et missions de chacun
- mettre en place le conseil de la vie sociale au sein de l'établissement afin de recueillir les attentes et les besoins de nos résidents
- faire une étude de territoire pour mettre en adéquation les besoins et nos agréments
- mettre en œuvre une politique d'entretien de nos bâtiments afin de sécuriser les sites
- travailler le projet de rénovation des bâtiments de FROTEY LES VESOUL
- étudier l'utilisation du logiciel SIHAJ pour la partie gestion locative.

Tous ces axes vont être déterminants pour l'avenir du PHAJ.

CAP EMPLOI
Directrice : Fabienne ROUX

AXE 1 : L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

L'année 2022 nous a permis de finaliser le rapprochement avec toutes les agences pôle emploi du département. Tous les conseillers du CAP Emploi qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans le cadre de leur insertion professionnelle soit 8 personnels sont déployés dans les 4 agences pôle emploi du 70. **Nous sommes en attente de la mise en place de France travail en 2023 afin de connaitre notre potentielle nouvelle feuille de route.**

Nous avions pour objectif copartagé avec Pole Emploi, en 2022, 735 retours à l'emploi

- au 31/12/2022 nous avons comptabilisé 836 placements.
- nous avons accompagné 930 demandeurs d'emploi en situation de handicap soit 160 personnes pour 1 ETP.

AXE 2 : Le maintien dans l'emploi et la transition professionnelle

Le maintien dans l'emploi :

Les objectifs conventionnels 2022 = **85 maintiens réussis sur la période de référence**

- en 2022, nous avons maintenu 81 personnes à l'emploi soit 95 % de l'objectif fixé soit 16% de plus qu'en 2021
- 107 signalements nous ont été transmis
- les médecins du travail sont à l'origine de 36 % des signalements
- les employeurs représentent 32% de signalements
- les signalements issus de la prospection représentent 15 %
- nous avons travaillé 132 situations de maintien dans l'emploi soit 95 dossiers ouverts sur la période de référence + 37 dossiers encore actifs de 2021.
- 51% des employeurs ayant maintenu leur salarié sont des entreprises de moins de 50 salariés.

La transition professionnelle

En 2022, nous avons accompagné 84 personnes en transition professionnelle (conseil en évolution professionnelle) dont 46 nouvelles personnes prises en charge sur la période précitée.

En conclusion :

En conclusion, l'année 2022 a été riche en changements et comme à l'habitude avec de forts besoins d'adaptation : nouvelles pratiques professionnelles, nouvelle organisation, nouveau logiciel, nouvelles attentes de la part des financeurs …

En 2023, nous signerons une convention pour 5 ans sans pour une fois être soumis à l'appel d'offre. Ce nouveau cadre de mission définit notre périmètre et notre champ d'intervention. Nous aurons de nouveaux défis à accomplir avec de nouvelles orientations axées sur la prévention et l'évitement de la désinsertion professionnelle ce qui permettra de sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap.

En début 2023, la directrice de cap emploi doit proposer aux financeurs deux dialogues de gestion et de performance qui seront notre feuille de route pour 2023. Cet exercice concerne l'axe 1 et l'axe 2, il nous permet de mettre en face des moyens financiers justifiés et attribués nos plans d'actions pour 2023.

CENTRE PROVISOIRE D'ACCUEIL ET D'INSERTION
CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE
HEBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEUS D'ASILE

Directeur : Erik PAGNOT

L'activité chiffrée des services

HUDA

Taux d'occupation : 76%.
Nationalités les plus représentées : afghane, géorgienne.
Nombre de places : 30 sur la commune de VESOUL.

CPH

Taux d'occupation : 84%, durée moyenne de prise en charge 8 mois.
Nationalités les plus représentées : afghane, soudanaise, somalienne.
Nombre de places : 50 places sur LURE.

CADA

Taux d'occupation : 81%, dont une très grande majorité de personnes isolées (afghanes, congolaises RDC, albanaises, bangladaises…). Majorité d'hommes âgés de 18 à 35 ans.
Nombre de places : 182 places à LURE, SAINT LOUP et VESOUL.

Dispositif santé mentale : Madame Marion PERNICE

167 entretiens d'évaluation, de suivi psychologique, et/ou d'écoute et d'accompagnement dans des démarches de soins ont été réalisés.
Problématiques rencontrées : stress post traumatiques, troubles anxieux ou dépressifs, somatisations, psychoses.

Dispositif AVEC : Référente du dispositif : Madame Sylvie GOUHENANT

Accompagnement vers l'emploi et la citoyenneté des bénéficiaires de la protection internationale qui résident sur le département de Haute Saône (référente du dispositif Madame Sylvie GOUHENANT).
24 contrats d'accompagnement signés au bénéfice de 28 adultes et 5 enfants.
Prescripteurs majoritaires : 50% centre d'accueil des demandeurs d'asile, hébergement des demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement (centre provisoire d'accueil et d'insertion, association haut-saônoise de réinsertion et d'accompagnement, association hygiène sociale franche comte).
Autres prescripteurs : centre médico-social, centre communal d'action sociale, mission sociale commission service intégré d'accueil et d'orientation, maison France service, Retravailler AFFC.

A retenir de l'activité 2022

L'ensemble des missions des différents services se réalisent avec des partenariats forts et diversifiés avec différents organismes qui agissent dans les secteurs de l'emploi, de la solidarité, du logement, de l'économie sociale et solidaire pour n'en citer que quelques-uns, ainsi que l'appui des bénévoles concernant l'apprentissage du français. Plus singulièrement le travail collaboratif avec les services gendarmerie permet de sécuriser nos pratiques professionnelles.

A souligner aussi que nous n'avons qu'une main relative sur les taux d'occupation. Les orientations sont prononcées par l'office français de l'immigration et de l'intégration notre prérogative à ce niveau est de mettre à disponibilité nos vacances de places.

Les caractéristiques du public ; en majorité des hommes isolés (avec peu de conscience et de participation des usagers plus globalement aux actions et obligations liées à la vie collective) accroissent les charges professionnelles de chacun et favorisent les risques psychosociaux, et incitent en particulier pour une certaine catégorie de personnels, à changer de trajectoire d'emploi.

Malgré ce contexte, des projets et des actions émergent et fédèrent les équipes : projet en cours jardin/mobilité ou des actions co construites avec des partenaires pour des actions complémentaires, ou encore une réponse à un appel à projet « diagnostic opérationnel » dans le cadre du déploiement du programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR).

Citons enfin, la refonte des modes d'expression et de participation des usagers et la démarche règlement général de la protection des données engagée au niveau des services en étroite liaison avec la direction générale.

ADMINISTRATION

DIRECTION GENERALE

Directeur Général : Gilles VALLADONT

La direction générale met en œuvre la politique associative décidée par le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Association. Elle assure le lien entre les administrateurs et la direction des établissements et services. Elle assure des fonctions supports et se pose en ressource et en expertise dans les domaines suivants :

- ressources humaines,
- achats, comptabilité, gestion et finance,
- administratif et communication,
- technique (flotte automobile, assurances, mutuelle, travaux, informatique, téléphonie…)

Soucieuse de rendre un service de qualité, elle doit en permanence s'adapter aux demandes de la gouvernance, aux attentes des établissements et services et aux sollicitations des partenaires.

En 2022, la direction générale a été renforcée par le recrutement d'une directrice générale adjointe en charge de la gestion financière, de la gestion technique et du patrimoine.

Pour l'ensemble des établissements et services les missions de la direction générale sont :

➪ *Comptabilité, gestion, finance et achats* :

- traitement, enregistrement et paiement des factures
- enregistrements bancaires
- enregistrement des produits de tarification et suivi des paiements
- élaboration des budgets prévisionnels, des comptes administratifs, et du bilan consolidé
- élaboration des plans pluriannuels d'investissements
- demandes de subventions diverses
- relation avec les financeurs (réponses aux procédures contradictoires et questions diverses)
- relation avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes
- suivi des investissements
- contrôle de gestion
- gestion des banques
- réponse aux appels à projets – partie budgétaire
- élaboration du CPOM – partie budgétaire
- gestion des assurances
- achats groupés, procédures d'achats

La gestion comptable et financière des établissements et services relève de la direction générale, sous la responsabilité de la directrice générale adjointe, en collaboration avec la responsable comptabilité et finances et les directeurs d'établissements et services. Elle doit bien sûr veiller :

- au respect de la réglementation,
- au respect des budgets accordés,
- aux contraintes économiques : rechercher le meilleur rapport qualité/prix, d'où une politique réfléchie des achats mutualisés, des investissements, des emprunts…

- à l'anticipation et aux analyses prospectives : prévoir à court, moyen et long termes, notamment en matière d'investissements,
- à la compréhension et à l'analyse des comptes pour mieux éclairer les choix.

↳ *Ressources humaines* :

- administration du personnel
- procédure de recrutement
- gestion des paies, application de la convention collective
- procédures disciplinaires
- gestion des contentieux
- gestion du contrat mutuelle
- suivi des obligations liées à la santé au travail
- élaboration et mise en œuvre du plan de développement des compétences
- élaboration du bilan social
- réactualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- poursuite et mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- veille à la mise en œuvre des entretiens professionnels et des entretiens individuels d'activité
- veille juridique légale et conventionnelle
- suivi des relations sociales : comité social et économique, commissions, négociation annuelle obligatoire, accords…
- suivi et mise en œuvre des accords conclus.

La gestion des ressources humaines relève de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général, en collaboration avec la responsable des ressources humaines et les directeurs d'établissements et services.

En 2022, Mélanie MAGNIN a été nommée responsable des ressources humaines et Evangeline JEUNOT, responsable paie.

↳ *Technique, logistique, informatique, téléphonie et travaux*

- gestion de la flotte de véhicules
- mise en place et suivi du réseau informatique et téléphonie
- suivi du parc informatique et choix des options techniques et technologiques
- mise en place et suivi des divers contrats (énergie, maintenance, location…)
- suivi de l'entretien du bâti et des travaux
- réflexion sur la mutualisation des moyens et mise en œuvre.

La gestion technique, logistique et les travaux sont sous la responsabilité de la directrice générale adjointe en collaboration avec le cadre technique, les directeurs d'établissements et services et les salariés du siège.
En novembre 2022, l'équipe a été renforcé par l'embauche d'un chargé d'opération travaux Monsieur Emmanuel CLAVIER qui sera chargé de suivre les grands projets immobiliers.

↳ *Administration et communication* :

Administration générale :

- gestion administrative, circuits d'information
- gestion du secrétariat de direction, courriers, préparation et compte rendu de réunions
- étude et constitution des différents dossiers
- élaboration des dossiers de création ou d'extension

- participation aux demandes d'agrément, d'habilitation
- élaboration des appels à projets – partie administrative
- participation aux demandes de subventions
- suivi de l'évaluation interne et externe
- suivi et mise à jour du site internet et des documents de communication interne, développement de la communication interne et externe.

La gestion administrative et la communication relèvent de la direction générale, sous la responsabilité du directeur général, en collaboration avec la responsable administrative/communication et les directeurs d'établissements et services.

En 2022, le service administration et communication a été renforcé par un contrat d'apprentissage sur une période de 2 ans avec le recrutement de Madame Lucie TOURNY.

Vie associative :

- suivi du secrétariat général de l'association, courriers, registres
- convocations, constitution des dossiers et comptes-rendus des réunions des instances associatives, réunion de bureau, conseil d'administration, assemblée générale, commissions.

La vie associative est sous la responsabilité du président de l'association, en collaboration avec le directeur général et la responsable administrative/communication.

L'année 2022 a été extrêmement dynamique pour l'association avec la gestion de six nouveaux services ou dispositifs :

- prévention jeunes Jussey Val de Saône ; appel à projets Etat pour un dispositif expérimental visant à "repérer et mobiliser les invisibles en territoire rural" - durée de l'expérimentation 2 ans (démarrage janvier 2022) - Equipe de 2 personnes : bureau à Jussey - dispositif rattaché au service de prévention spécialisée - Directrice Amandine CERESER, chef de service Cheik DJIMBIRA à partir d'avril 2022,
- équipe de médiation de rue VESOUL : initiative mairie de VESOUL et Préfecture départementale : équipe de trois personnes (2 ETP) dont l'objectif est de faire de la veille et de la prévention de la grande précarité à VESOUL - dispositif rattaché au service de prévention spécialisée - Directrice Amandine CERESER, chef de service Cheik DJIMBIRA à partir d'avril 2022, bureau au centre-ville de VESOUL (mise à disposition CCAS),
- CAMSP : centre d'accueil médico-social précoce : le GH 70 gestionnaire du CAMSP de Haute-Saône a souhaité passer la main à un acteur du médico-social et a choisi l'AHSSEA pour porter et relancer l'activité de ce centre. Après plusieurs mois d'étude et de discussion, la reprise est effective depuis le 1er janvier 2022. Une partie du personnel a été repris par l'AHSSEA via des contrats de mise à disposition, et plusieurs embauches ont été réalisées pour redynamiser l'activité, relancer l'EDAP (équipe diagnostic autisme de proximité) et mettre en œuvre la PCO (plateforme de coordination et d'orientation troubles du neuro-développement),
- appel à projet jeunes en ruptures : dispositif mis en place pour 2 ans et géré par le PHAJ. Il aura pour mission d'accompagner les jeunes en rupture sur le volet social, mobilité et professionnel. L'activité a démarré au 01 janvier 2023 et sera composé de 1,5 ETP de travailleurs sociaux et 0,10 ETP de chef de service Madame Karine LAVALLEE,

- accueil des ukrainiens : dispositif mis en place au 15/03/2022 et rattaché à la direction générale jusqu'au 31/12/2023 (transfert de l'accompagnement social au CPAI au 01/01/2023). Le dispositif permet de prendre en charge et d'accompagner les ukrainiens à leur arrivée sur le département de Haute-Saône (démarches administratives, orientation vers les associations caritatives, accompagnement en cas de problèmes médicaux, recherches et gestion des logements (intermédiations locatives, prêts gratuits), accompagnement vers les cours de français et l'emploi, participation financière aux loyers. En 2022, 293 personnes ont été accompagnés et logés (61 contrats d'intermédiations locatives, 26 contrats de prêts de logements gratuits), 30% des personnes en capacité de travailler ont exercé une activité professionnelle, 53% des adultes ont été inscrits à des cours de français, gestion de 4 desserrements,
- appel à candidature service intégré d'accueil et d'orientation : plateforme départementale unique de coordination et de régulation des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile ou rencontrant des difficultés particulières. Création d'un groupement de coopération sociale avec 3 autres associations (ASHRA, AFSAME, AHBFC), démarrage au 01/01/2023.

L'année 2022 a également été marquée par la fermeture du restaurant du PHAJ au 23/12/2022.

L'année 2022 se distingue aussi par le renouvellement des CPOM ARS et Conseil Départemental. Les négociations réalisées tout au long de l'année 2022 ont permis d'aboutir à des signatures des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens début 2023.

En 2022 la direction générale a engagé la réalisation de nombreux travaux pour la mise en place de la fibre et le changement des baies de brassage. Ce chantier continue en 2023 pour les derniers services non encore raccordés.
Nous avons également bien avancé pour une généralisation du dossier de l'usager informatisé.

La direction générale a également initié la réalisation d'achats groupés sur le matériel informatique, la téléphonie et les sièges de bureaux. Un recensement des besoins a été réalisé par l'ensemble des établissements et services, l'achat du matériel a été pris en charge par la direction générale sur des prix négociés et comparés.

Etant donné l'augmentation des tarifs de l'énergie, le rattachement au groupement d'achat RESAH a été mis en œuvre pour le gaz.

Une étude globale sur l'ensemble du parc automobile de la sauvegarde a débuté, les résultats seront étudiés courant 2023.

Au niveau du bâti, nous avons finalisé ou poursuivi certains chantiers en cours :
- internat de l'IME "Docteur Jean-Louis Beaudouin" (livraison février 2022)
- isolation et rénovation des façades du centre éducatif et installation d'un ascenseur antenne de Gray (Habitat 70)
- changement de la chaudière du service de prévention spécialisé (passage du fioul au gaz)
- rénovation du CADA du Lure (Habitat 70)
- aménagement des locaux du CAMSP cours François Villon
- aménagement des locaux saint Joseph pour le DAPEH et le pôle TSA
- désamiantage d'une partie de la salle de restauration de l'IME

- coupe de 80 peupliers sur le site de Frotey les Vesoul
- rénovation des sols du Château et aménagement du poste d'accueil et de bureaux en prévision de nouvelles embauches
- travaux importants de réparation du réseau interne de chauffage du Château

Nous avons également avancé sur certains projets d'envergure qui verront le jour dans les mois et années à venir :

- construction d'un nouveau bâtiment pour le centre éducatif "Marcel Rozard" à Frotey-lès-Vesoul, et rénovation du "pavillon"
- rénovation du bâtiment "la colombine" pour le centre éducatif "Marcel Rozard", ce bâtiment accueillera à terme les mineurs non accompagnés
- étude de faisabilité par la commune de Frotey les Vesoul pour la construction d'une chaufferie centrale bois qui alimentera tous les bâtiments de l'AHSSEA sur le site de Frotey
- début des réflexions pour une rénovation / reconstruction complète de l'IME à Vesoul
- début des réflexions et consultations pour une rénovation complète du PHAJ à Frotey Les Vesoul
- début des réflexions pour la rénovation du gymnase.

D'autres projets importants et ambitieux continuent de mobiliser la direction générale :

- gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP, ex-GPEC), avec notamment les fiches de fonction et fiches de poste,
- qualité de vie au travail (QVT),
- document unique d'évaluation des risques professionnels avec la mise en place d'un nouveau logiciel G2P (DUERP),
- mise en œuvre du règlement général européen de protection des données avec le démarrage du recensement des données personnelles et sensibles (RGPD),
- base de données économiques et sociales (BDES)...
- protocole violence.

Autant de projets qui nous ont mobilisé en 2022 et continueront à nous occuper en 2023.

"LE CHATEAU"
Rue Marcel Rozard
70000 FROTEY LES VESOUL

AHSSEA

ahssea_hautesaone

AHSSEA